

# Compte-rendu de la Formation Spécialisée du lundi 10 juillet 2023



## **Introduction :**

La réunion a débuté par deux déclarations liminaires, la première de FO et la seconde de la CGT.

*La CFTC 67 n'a pas souhaité faire de déclaration liminaire. Nous voulions tout de suite étudier les fiches de signalement afin de discuter avec la Direction des problèmes des collègues au quotidien.*

### **L'ordre du jour initialement prévu était le suivant :**

- 1) Point budgétaire :
  - a) volet formation – b) volet dépenses engagées – c) recensement des formations 2023
- 2) Mise en œuvre des mesures de sécurité des agents en fonction des mesures ministérielles
- 3) Point sur les exercices d'évacuation
- 4) Tableau de suivi sur le désamiantage
- 5) Point sur les accidents de services
- 6) Les fiches de signalement
- 7) Mise à jour du registre santé et sécurité au travail
- 8) Point sur les travaux
- 9) Mode opératoire de la tenue d'un espace de discussion
- 10) Questions diverses

Après interpellation (en amont par mail) et à nouveau en séance, l'ordre du jour a été modifié pour aller du plus important ou « moins » grave (GMBI a été abordé en après-midi permettant à la responsable de la relation usager Mme AGRAFEIL-MARRY d'être présente avec les statistiques de l'accueil du département).

## **1) Sécurité des agents :**

Suite à la nouvelle note ministérielle concernant la sécurité des agents, la DRFIP 67 est en expérimentation pour l'utilisation d'une carte Citiz par les collègues nomades (BDV, BCR). Cela permet l'anonymisation du véhicule utilisé. Un recensement a été effectué concernant les gilets par-balles et leur entretien.

*La CFTC 67 ainsi que Solidaires ont demandé que soit proposée une formation de désescalade co-animée par l'Enfip et la Police Nationale.*

La Direction nous demande d'attendre les résultats des Groupes de Travail nationaux pour avoir les instructions/note de la Centrale.

*La CFTC 67 entend bien surveiller ce sujet qui touche nos collègues au quotidien !*

### ➤ **Focus sur la trésorerie Amendes :**

Une collègue CFTC 67, présente en tant qu'experte, est venue exprimer face à la Direction la réalité du terrain et les difficultés de sécurité rencontrées au quotidien dans son service. Le problème de sécurité au sein de ce bâtiment n'est pas nouveau, le sentiment d'insécurité des collègues est donc connu.

Toutefois, la Direction a découvert la problématique de l'ascenseur qui s'ouvre dans l'accueil des Amendes. Cela laisse les collègues au contact des usagers (rarement calmes). Et surtout, il y a un vrai risque qu'un usager monte dans les services !

Par ailleurs, après la fermeture de la grille, les derniers usagers doivent passer par le couloir des Amendes pour sortir du bâtiment. Encore une fois la sécurité n'est pas au rendez-vous !

Pour finir, le temps moyen d'intervention des forces de l'ordre est de 30 à 40 minutes (avec un commissariat de quartier juste à côté).

*L'appel de la CFTC 67 a été entendu, car le soir même M GARNIER a envoyé un courrier au DDSP (Directeur Départemental de la Sécurité Publique du 67) demandant une attention particulière en cas d'appel des agents de la trésorerie.*

*Par ailleurs, les autres points seront suivis de près par la CFTC 67 : étude de mise en place d'un sas pour mieux gérer la sortie des usagers etc...*

D'autre part, notre collègue a pu confirmer que le centre d'Épinal a permis de constater une petite baisse de l'accueil physique mais que cela ne suffit pas : encore faut-il y mettre les moyens !

### ➤ **Focus sur le SGC Eurométropole :**

Une remontée des agents concernant l'accueil en box a été expliquée. Il s'agit d'un problème de sécurité face à une réception parfois violente. Il n'y a pas de vitres et donc pas de protection.

La Direction a rappelé l'importance de recevoir en guichet pour plus de sécurité.

*Pour la CFTC 67 cette réponse n'est pas recevable dans un contexte où le service public, avec la nouvelle Charte sur l'accueil, est censé être ++ pour les usagers comme pour les agents d'accueil en SIP.*

*Une telle fin de non-recevoir de la Direction sur ce sujet est pour le moins surprenante.*

## **2) Fiches de signalement :**

En accord avec l'intersyndicale, une motion a été lue à M Garnier. Nous demandons que se tienne dans les deux mois une formation spécialisée dédiée aux fiches de signalement. En l'état, entre l'ordre du jour et les questions diverses, il nous est impossible de prendre le temps nécessaire pour en discuter suffisamment. Pourtant, ces fiches nécessitent une étude approfondie afin d'apporter une réponse complète aux collègues.

Cette motion a été entendue par la Direction.

*Suite à cette demande, la CFTC 67 a été informée par la Direction qu'une réunion a été programmée pour le 5 septembre prochain.*

### ➤ **SIE de Molsheim :**

Il s'agit de la deuxième lettre de menace anonyme envers les collègues et le chef de service. M Huppert a échangé avec M Meunier (chef de service du SIE). La Direction a saisi la BCR pour tenter de faire un éventuel rapprochement entre l'auteur de la lettre et un des salariés de l'entreprise

citée dans le courrier. Il n'y a eu aucun rapprochement de fait. Le courrier a été transmis aux services de police et de gendarmerie.

Pour la Direction, un rappel aux agents des règles du plan vigipirate suffit.

La CFTC 67 et les autres syndicats ont demandé que M Garnier utilise l'article 40 du Code de Procédure Pénale (autrement dit déposer une plainte auprès du Procureur de la République). M Garnier nous a répondu qu'il prendrait un avis juridique avant de prendre sa décision.

*À l'issue de la réunion du 10 juillet, il nous semblait important qu'une réaction à l'incident de Molsheim vienne du haut de la hiérarchie, car les agents ont un sentiment d'abandon de la Direction.*

*C'est chose faite : la CFTC 67 a eu confirmation que suite à l'intervention des syndicats M. Garnier a finalement saisi Mme la Procureur de la République au titre de l'article 40 du Code de Procédure pénale, le 12 juillet dernier.*

### ➤ **Traitement des fiches de signalement :**

La CFTC 67 est intervenue sur le process de ces fiches. Nous sommes surpris de voir que les réponses à ces fiches se font par clic-esi ! La signature est numérique. Il n'y a pas d'envoi en AR, même si c'est une récidive. Et à la question : qui gère le retour NPAI de ces courriers ? Nous n'avons pas eu de réponse.

A l'heure où la symbolique est aussi importante que la sémantique, il serait temps que la Direction se montre à la hauteur de la force d'engagement de ses agents.

En réponse, M Garnier a demandé à ce que la question soit posée à la Centrale afin d'obtenir la doctrine en la matière.

Par ailleurs, le traitement de ces fiches sera réformé : il sera disponible sur Ulysse, en version dématérialisée et le suivi sera lisible en temps réel par les agents et par la Centrale.

### **3) Budget :**

Nous avons validé des devis pour les stores, pour de nouveaux plans d'évacuations.

*La CFTC 67 ainsi que les autres organisations syndicales ont rappelé que la mise en conformité ne devait pas être financée par la Formation Spécialisée mais par le budget de la Direction via la dotation globale.*

### **4) Formations :**

La Formation Spécialisée va financer 4 sessions sur les sites pour les ISST. Mme Romero est encore dans l'attente de remontée de certains gestionnaires de sites.

Par ailleurs, le financement de 4 sessions de formation par M Payen sur site (ancien négociateur au GIPN) pour apprendre la gestion du public difficile est engagé.

### **5) Point sur les exercices d'évacuation :**

Nous sommes en juillet, la moitié des exercices d'incendie n'a toujours pas été faite. Et pire, nous n'avons aucun rapport.

*Pour la CFTC 67 il en va de la sécurité de tous . Il est temps que la cellule de prévention agisse ! Des exercices ont été demandés avec des rapports pour nous assurer que le personnel est prêt en cas de difficulté.*

## **6) Tableau de suivi du désamiantage :**

Le tableau a été créé puisqu'il fait suite à une obligation légale. Pour chaque site, il existe un dossier technique amiante. Dès lors qu'il y a des travaux, ce dossier est remis à jour.

## **7) Mise à jour du registre santé et sécurité au travail :**

D'après la cellule de prévention et sécurité ces registres « papiers » ont été un peu oubliés suite au NRP, aux travaux etc.

*La CFTC 67 vérifiera régulièrement qu'ils sont à la disposition des agents au sein de leur site de travail.*

## **8) GMBI :**

La Direction reconnaît que la campagne GMBI est une charge lourde pour les SIP mais également pour le SDIF. Mais pour elle il s'agit d'une masse exceptionnelle. Il n'y a pas de situation de rupture.

Pourtant, le SDIF connaît une augmentation significative de l'accueil depuis janvier. Le 10/07/2023 ce service avait 12 741 e-contacts en base. Depuis janvier, ce service traite plus de 40 000 e-contacts...

Les statistiques d'accueil présentées par la Direction ne correspondent pas à celles dont dispose FO. La question se pose de savoir comment elles sont faites.

De la question du SDIF découle la question de l'accueil des antennes. M Garnier a annoncé son interrogation quant au périmètre des antennes en termes de compétences et du contenu du travail des agents, ainsi que du nombre d'agents par antenne en fonction du flux d'accueil. Cette réflexion est en cours.

*La CFTC 67 ne manquera pas de demander régulièrement des nouvelles à la Direction sur ce sujet.*

Une alerte a été lancée à la Direction concernant deux points essentiels de GMBI :

- l'Everest de contentieux qu'il faudra surmonter au 15 décembre 2023 ;
- la complexité de ces contentieux si les propriétaires personnes morales (grosses entreprises par exemple) ne font pas correctement leurs mises à jour (faites auparavant par les agents dans Iliad avec une codification particulière impossible via GMBI).

*La CFTC 67 engage la responsabilité de la Direction concernant la montée en pression des agents et des risques SST.*

## **9) Fiche accident :**

Un rappel sur l'utilisation de la fiche accident est nécessaire. En effet, vous êtes encore trop nombreux à ne pas connaître l'importance de ces fiches pour la prise en charge de vos frais médicaux et / ou de l'importance de travaux au sein d'un site en cas d'accident.

Il est déplorable qu'actuellement les agents ne maîtrisent pas la chaîne des secours.

*La CFTC 67 souhaite que la Direction alerte les chefs de service et les managers sur l'importance de ces fiches afin de pouvoir avoir une prévention réelle et effective pour tous au quotidien.*

## **10) Espace de discussion**

Il s'agit d'une première dans le département et concerne le SGC d'Erstein. Il s'agit d'une réunion d'agents dans une salle pour parler des conditions de vie au travail, sans les cadres. Les cadres ont une réunion à part. L'animation est faite par 2 facilitateurs extérieurs au département. L'expression des agents est libre et anonymisée.

Que se passera-t-il après ?

Un relevé de synthèse sera envoyé à la Direction pour la mise en place d'un plan d'action.

Puis 3 mois après, un nouvel état des lieux sera effectué pour voir les effets de ce plan d'action.

*La CFTC 67 reste dubitative concernant ce mode de management d'« espace de discussion ». Il est plus que regrettable qu'avec une DRFIP telle que la nôtre, le service RH ne puisse pas gérer ces problèmes en local !*

## **11) Questions diverses :**

- Le mal-être des agents du SIP EMS a été évoqué. M Garnier, suite à sa visite auprès des collègues de ce service, a demandé aux chefs de service d'objectiver l'accueil du PRU, et les charges de travail entre la gestion SIP Strasbourg et SIP EMS.

*La CFTC 67 a tenu à préciser qu'un chef de service qui affecte des E-contact le dimanche n'est pas le bon message à envoyer à des agents qui ont déjà la tête sous l'eau au quotidien!*

- Les horaires en canicule : nous attendons un assouplissement des horaires avec la possibilité de faire une journée en continue et de partir en dehors des plages fixes. Le problème se pose au niveau du nombre de pointages. La question va être posée à la Centrale ou directement au PNSR de Toulouse pour savoir si ce problème peut être contourné.

*La CFTC 67 a été entendue à chacune de nos interventions.*

*Nous vous demandons la plus grande vigilance dans votre quotidien.*

*Nous vous rappelons l'importance de remplir une fiche de signalement ainsi que la fiche accident.*

*Il en va de votre sécurité et de votre bien-être au travail.*

*L'important c'est vous !*

